

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 5 (1869)

**Heft:** 9

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE



NEUCHATEL.

5<sup>me</sup> année.

1<sup>er</sup> MAI 1869.

N<sup>o</sup> 9.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Pourquoi nos Ecoles ne font-elles pas le bien qu'on en attend ? — Elaboration d'une loi sur l'instruction publique dans le canton de Fribourg (suite). — Correspondance jurassienne — Partie pratique. — Questions d'histoire. — Chronique scolaire.

---

### Pourquoi nos écoles ne font pas tout le bien qu'on en attend ? (1)

---



Lorsqu'on examine avec une attention soutenue, avec une scrupuleuse impartialité, la marche et les effets de l'instruction primaire dans notre pays depuis trente ans, on est inévitablement frappé d'un fait aussi général que décourageant : c'est que les résultats obtenus, quelque satisfaisants qu'ils paraissent, ne sont point en rapport avec

(1) Nous insérons en tête de notre feuille le Mémoire suivant de M. le baron Roger de Guimps comme nous insérerons toujours ce qui nous viendra de la plume si judicieuse et si autorisée de l'auteur de la *Philosophie de l'Education*. Ce n'est pas à dire que les idées du pédagogue vaudois soient de nature à être acceptées sans réserve par le Corps enseignant et le public ; mais toutes méritent d'être discutées et approfondies.

(Note de la Rédaction).

les peines des instituteurs, avec les sacrifices de l'Etat et des communes, avec le perfectionnement des moyens employés.

Parmi les enfants qui sortent de nos écoles, on trouve sans doute de bons élèves, qui ont bien profité de leurs leçons, qui en apprécient le bienfait avec reconnaissance, et qui entrent dans la vie active avec de bonnes dispositions pour l'avenir.

Mais il en est d'autres qui n'ont jamais cherché qu'à se soustraire à l'obligation de fréquenter l'école, et qui n'y ont que trop réussi ; ils ont fait le tourment de leurs maîtres, et leur sortie des classes met fin à une lutte déplorable qui n'a développé en eux que de mauvais sentiments.

Ces bons élèves et ces mauvais écoliers ne forment ensemble qu'une minorité dans notre population scolaire. La grande masse ne donne ni tant de satisfaction ni tant de chagrin aux amis de l'éducation populaire ; elle se trouve entre ces deux extrêmes ; c'est elle qu'il faut examiner avec soin quand on veut se rendre compte des avantages généraux que les écoles primaires procurent à notre pays.

On remarque encore de grandes différences entre nos écoles ; mais on doit espérer que les bons exemples seront suivis, et que bientôt il n'y aura plus un seul des enfants du pays qui n'ait à sa portée les ressources scolaires dont jouit déjà la grande majorité d'entre eux. Aussi ne nous occuperons-nous ici que des résultats obtenus par nos bonnes écoles ; et pour n'avoir point à le répéter sans cesse, nous rappelons encore que, laissant de côté les élèves les meilleurs et les plus mauvais, nous ne nous occupons que de ceux qui forment la grande majorité de nos écoliers.

Ces jeunes gens, lorsqu'ils quittent l'école, ont-ils bien profité de toutes les ressources préparées pour eux ? emportent-ils, sur chaque branche d'étude, des connaissances suffisantes pour leur donner le désir de ne point les abandonner, ce qui est le seul moyen de les conserver vivantes dans leur esprit, et de pouvoir les appliquer avec fruit au moment du besoin ? Est-ce avec un sentiment de regret et de reconnaissance qu'ils se séparent de leur maître ?

Et les parents, ont-ils bien apprécié l'école ? ont-ils réellement trouvé que leurs enfants y faisaient d'utiles progrès pour l'esprit et pour le cœur ? et s'ils les y ont envoyés assez régulièrement, est-ce bien par conviction de l'efficacité de cette préparation à la vie active ?

ne serait-ce pas souvent pour se décharger d'une tâche embarrassante, pour se conformer à la loi, à l'usage, à une certaine bonne façon que leur respect humain ne leur permettait pas d'enfreindre ?

Les réponses à toutes ces questions n'auront rien d'absolu ; elles pourront varier beaucoup ; mais certainement elles nous obligeront à reconnaître que l'école primaire est loin de réussir à produire tout le bien que voulaient les lois, les autorités et les amis de l'éducation populaire.

Et si l'on cherche la cause, la cause immédiate, de cet insuccès, on la trouve dans ce fait que les enfants, au lieu de jouir de l'école comme d'un bienfait, la subissent comme une corvée, et n'y apportent point le zèle, l'activité, l'entrain, ou du moins la bonne volonté, nécessaires pour réaliser de grands progrès. En même temps cette impression des enfants réagit sur leurs parents ; et ceux-ci, n'envisageant l'école que comme une discipline nécessaire, mais pénible et d'une influence très restreinte sur l'avenir de la vie, ne lui accordent que peu de confiance et de sympathie.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les multitudes ne s'étonnent point de cet état de choses ; elles le trouvent naturel et inévitable : « Il en a toujours été de même, » dit-on, « et il en sera toujours ainsi ; les enfants sont légers, ils voudraient toujours jouer ; les leçons les ennuent, ils ne peuvent aimer l'école ; ils n'apprennent qu'à force de temps, de peine et de répétitions, et il faut leur donner beaucoup de leçons pour qu'enfin il leur en reste quelque chose. »

C'est dire qu'il faut les faire apprendre malgré eux, en se passant plus ou moins de leur concours. Et c'est à quoi l'on se résigne, non point seulement pour quelques branches d'étude et pour quelques enfants, mais pour la plupart des leçons et pour la très grande majorité des écoliers.

Et cependant, avant d'entrer à l'école, le petit enfant aimait à exercer son intelligence aussi bien que son corps ; déjà il apprenait beaucoup de choses, sans contrainte et sans ennui ; ses parents jouissaient de l'heureux développement de son intelligence, et ils espéraient pour lui un brillant avenir.

Mais l'âge est arrivé, l'enfant est entré à l'école, et bientôt il a été entièrement changé : son attention, sa curiosité d'esprit, son désir de connaître et de savoir, tout a disparu ; les jeux bruyants, des dé-

bats au dehors, des espiégleries qui ne sont pas toujours innocentes, ont seuls conservé de l'attrait pour lui.

La raison de cette triste métamorphose, est dans celle que l'école a brusquement opérée dans sa vie. L'enfant était en mouvement presque du matin au soir, il a été forcé de rester pendant des heures cloué sur un banc ; il était volontiers attentif pendant quelques instants pour un récit ou une explication qui interrompait son activité physique, on veut qu'il soutienne son attention lors même qu'elle est fatiguée et que lui-même est tourmenté du besoin de changer de position, de s'étendre et de bouger ; il était habitué à des sollicitations caressantes, le voilà soumis à l'inflexibilité de la règle.

Ainsi, pour le petit enfant qui entre à l'école, le mouvement est subitement remplacé par l'immobilité, la liberté par la contrainte, l'entrain par la fatigue, la gaieté par l'ennui. Et l'on s'étonnerait qu'il prit l'école en aversion, qu'il n'y apportât ni zèle ni activité !

A-t-on bien pensé à la tâche qu'on impose au maître, en le chargeant d'instruire des enfants qui ne veulent pas apprendre ? en l'obligeant, pour maintenir pendant de longues heures la discipline de sa classe, à contenir, à refouler, à combattre sans relâche les instincts et les besoins naturels de ses jeunes écoliers ? Et comprend-on qu'à faire un pareil métier on puisse conserver longtemps bien intactes son énergie, sa sérénité, sa douceur, sa patience, et toutes les rares qualités de l'esprit et du cœur qui sont si nécessaires à l'instituteur ?

D'ailleurs, la vraie récompense du maître, après celle du devoir accompli, c'est le succès de ses efforts ; et quel amer découragement ne doit point s'emparer de lui, lorsqu'il voit tant d'écoliers en profiter si peu ! .

Le mal vient sans doute des mauvaises dispositions des élèves ; mais ces mauvaises dispositions, c'est en général l'école qui les leur a données. Les premières années passées à l'école gâtent l'enfant ; elles écrasent son activité intellectuelle, et ne lui laissent que le dégoût de l'étude. Bien des pères de famille commencent à le comprendre ; nous avons entendu leurs plaintes. Voici comment elles s'expriment : « Mon enfant était gentil, intelligent et actif, il apprenait tout avec facilité et avec plaisir ; mais à l'école, *on me l'a éreinté*, et il ne peut plus rien faire de bon. »

Nous l'avons vu : ce qui dégoûte l'enfant du travail, ce qui érase

son ressort, c'est le passage subit de la liberté et du mouvement à la contrainte et à l'immobilité. Mais, dira-t-on, sans un peu de contrainte et d'immobilité, l'enseignement collectif n'est plus possible. C'est vrai, cependant il y aurait une mesure à garder, dans les commencements surtout. Le temps pendant lequel on veut fixer un petit enfant dans nos écoles est hors de toute proportion avec les besoins et les facultés de cet âge. Pour lui, les leçons sont beaucoup trop longues et trop nombreuses ; et ce qui est surtout trop long, c'est le temps de l'école, pendant lequel on l'oblige à rester tranquille et silencieux sur son banc ; voilà une contrainte et un vrai supplice, qui nuit à son intelligence et à son cœur aussi bien qu'à sa santé.

Que l'école soit trop longue pour les petits enfants, c'est une vérité qui nous semble trop évidente pour qu'on puisse la contester ; mais qu'elle soit trop longue pour la grande majorité de nos écoliers primaires, c'est là une assertion qu'on aura peut-être quelque peine à admettre, et pourtant c'est la vérité.

Nos écoles, dira-t-on, manquent déjà de temps pour réaliser le programme si chargé de leur enseignement ; comment pourrait-on diminuer ce temps sans restreindre l'instruction des écoliers ?

Eh bien ! nous croyons au contraire qu'en diminuant le temps, on augmenterait l'instruction. C'est que l'instruction acquise se proportionne à l'attention des enfants, à leur désir d'apprendre, à leur travail effectif, beaucoup plus qu'à la durée des leçons. C'est que l'élève qui veut savoir, peut acquérir plusieurs bonnes idées en cinq minutes, tandis que celui qui ne s'en soucie point peut n'en acquérir pas une seule pendant toute la durée de l'école. Or quelle est la disposition d'esprit du grand nombre de nos écoliers dans la plupart des leçons ? c'est la langueur et l'ennui, ou bien la légereté et la distraction. Et voilà pourquoi ils donnent tant de peine au maître, et profitent si peu de son enseignement.

Il n'en serait plus de même, lorsque des leçons, plus courtes et moins nombreuses, laisseraient aux exercices physiques, aux travaux corporels, la place que réclament à la fois les goûts et les instincts de l'enfant, sa force et sa santé, sa préparation à la vie laborieuse qui l'attend. Alors le travail de tête coïnciderait avec le repos du corps et ne serait plus entravé par un besoin de mouvement ; alors l'étude serait aussi un délassement ; l'enfant la verrait arriver avec plaisir, il s'y livrerait avec entrain parce qu'il n'aurait pas le temps

d'en être fatigué. Alors la leçon serait véritablement pour l'élève un temps d'activité intellectuelle, volontaire et agréable, et l'on serait étonné de tout ce qu'il est capable d'apprendre en peu de temps.

L'expérience en a été faite bien souvent. Dans les asiles d'orphelins, dans les établissements agricoles ou industriels pour l'éducation des enfants pauvres et abandonnés, institutions maintenant si nombreuses dans tant de pays divers, et tout dernièrement encore dans la colonie agricole et professionnelle de Sérix près d'Oron, on a pu constater que des enfants, qui employent la plus grande partie de la journée en travaux corporels, et deux ou trois heures seulement en leçons, sont plus instruits que la plupart de ceux qui passent à l'école cinq ou six heures chaque jour.

De même, les jeunes filles de nos écoles, du moins jusqu'à l'âge de douze ans, ont une instruction au moins égale à celle des garçons, quoique les ouvrages à la main emploient environ la moitié de leur temps d'école.

Oui, pour les garçons de nos écoles, le temps consacré aux leçons est beaucoup trop long, il faudrait l'abréger, il n'y a pas de réforme plus urgente que celle-là.

Mais ici se présente une difficulté. Beaucoup de parents, astreints pour toute la journée aux exigences de leur profession, ne peuvent s'occuper de leurs enfants ; et ils veulent en être déchargés.

C'est là certainement un malheur ; car pour les heures consacrées à l'exercice ou au travail du corps, l'enfant ne serait nulle part mieux qu'avec ses parents. Il y a 87 ans déjà que Pestalozzi, dans son *Schweizerblatt*, faisait remarquer les heureuses conditions de développement physique, intellectuel et moral, ainsi que d'apprentissage pour les réalités d'une vie laborieuse, dans lesquelles se trouve l'enfant qui aide son père et sa mère dans les champs, à l'atelier, ou dans sa chambre d'habitation, et qui, sous leur surveillance et leur direction, s'applique ainsi de bonne heure à employer ses jeunes forces avec activité, avec adresse, avec intelligence et avec bonne foi.

Les parents ne peuvent pas tous, il est vrai, associer ainsi leurs enfants à leurs travaux ; il faut que l'école garde un grand nombre d'écoliers, il faut qu'elle garde tous ceux que leurs parents ne réclament pas, qu'elle les surveille et qu'elle les occupe, pendant tout le temps qui jusqu'ici a été consacré à l'école.

Quant à ces heures sans leçons, il ne sera pas difficile de les bien

employer : d'abord en promenades, dont les écoliers profiteront pour leur instruction en topographie et histoire naturelle, etc. ; puis en exercices gymnastiques, plus nécessaires qu'on ne le croit, même pour les enfants de la campagne ; enfin en travaux manuels appropriés à l'âge des élèves.

Les travaux les plus salutaires seront ceux du jardin, et chaque maison d'école devrait avoir le sien ; les enfants s'y exerceraient aux travaux horticoles les plus usuels, et particulièrement à la greffe et au soin d'une pépinière. Mais comme on ne peut pas toujours travailler en plein air, il faudrait encore avoir un atelier où les enfants apprendraient les éléments de certaines industries, partout utiles, partout faciles à pratiquer, et qu'on devrait posséder dans chaque ménage, par exemple la vannerie, le tressage de la paille, le cartonnage, l'usage du banc d'âne, la confection des rateaux, des sabots, etc. A cet égard on ne peut rien préciser ; car ces ouvrages varieront avec les circonstances locales et avec les facilités particulières qu'on rencontrera.

Les dépenses nouvelles, mais peu importantes, auxquelles les communes pourraient être appelées, par suite de la réforme que nous proposons, ne nous semblent pas un obstacle sérieux.

Lorsque l'instituteur serait en état de diriger les travaux corporels, aussi bien que l'instruction, il n'y aurait rien à changer à l'organisation actuelle.

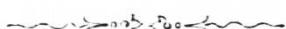
Lorsque, dans une localité à plusieurs écoles, on croirait nécessaire d'avoir un maître spécial pour ces exercices, les écoliers des diverses classes viendraient à tour de rôle recevoir ses soins ; chaque instituteur, déchargé de quelques heures de leçons, pourrait les donner aux élèves d'une autre division, et quant au nombre des personnes employées, le maître spécial ne ferait que remplacer l'un des instituteurs.

Une pareille réforme ne peut pas se faire tout à coup, et par ordre ; il faut qu'elle soit comprise et désirée par l'opinion publique, comme par celle des hommes compétents. Une bonne loi sur l'instruction primaire, pour la faciliter, devrait, non point la prescrire, mais seulement l'autoriser, en ouvrant largement la porte à toutes les combinaisons par lesquelles on voudrait chercher à la réaliser. Nous n'osons pas espérer d'en voir même le commencement ; mais qu'elle doive se faire un jour, pour le très grand bien des enfants,

des maîtres, des familles, et de la société entière, c'est ce dont nous ne doutons point.

Yverdon, avril 1869.

R. de GUIMPS.



### Elaboration d'une loi sur l'instruction publique dans le canton de Fribourg.

(Suite).

Ce concours efficace devait avoir d'autres conséquences, comme par exemple l'élimination de plusieurs manuels et de celui du cours de langue du P. Girard. La circulaire officielle relative à cette suppression porte la date du 24-26 avril 1858. « Il résulte, dit cette « pièce curieuse, des différents rapports qui m'ont été faits par les « instituteurs et autres personnes qui s'intéressent à l'instruction pri- « maire que l'état de décadence où elle était généralement tombée « en ce qui concerne l'orthographe et l'enseignement de la langue, « doit être attribué à l'usage d'une grammaire peu appropriée aux « besoins des écoles rurales. En vertu d'une décision de la Direction « de l'Instruction publique en date du 25 juin 1850, la seule gram- « maire admise dans les écoles des villes et des campagnes était celle « connue sous le nom de cours éducatif du P. Girard, en cinq volu- « mes. Cet ouvrage avait le double inconvénient d'être d'un prix trop « élevé et de présenter les règles de grammaire éparses dans un « grand nombre de livres dont la jeunesse villageoise ne pouvait pas « même achever la lecture pendant toute la durée de la fréquenta- « tion des écoles.

« Le Père Girard était en effet trop habile pour ne pas tenir compte « de la grande différence qu'il faut faire entre les écoles de la ville « et les écoles de campagne sous le rapport de la langue, du déve- « loppement intellectuel et du temps que l'on peut donner à l'étude. « Aussi n'hésite-t-il pas à dire dans l'introduction, au tome I<sup>er</sup> de la « première partie de son ouvrage, page 9, qu'il est destiné aux éco- « les de villes et non aux écoles de campagne. Il faut en effet pour « celles-ci quelque chose de simple, de très sommaire et de très peu

« coûteux. Rien de mieux sous ce rapport que la petite grammaire « de Lhomond, soit d'après l'édition primitive, soit telle qu'elle a été « revue par Julien. C'est celle que la Direction de l'instruction pu- « blique d'accord avec la Commission des études adopte et pres- « crit pour les écoles rurales du canton. On la trouve chez les « libraires de la capitale et elle ne coûte que 60 centimes. Veuillez, « Monsieur l'inspecteur, communiquer cette décision aux instituteurs « de votre arrondissement. »

L'enseignement de la langue et de l'orthographe n'était ici que le prétexte ou une raison tout à fait secondaire ; il en est de même de la longueur et de la complication du cours du P. Girard. D'excellents instituteurs (<sup>1</sup>) s'étaient servi avec fruit de cet ouvrage, et avaient fait faire à leurs élèves de grands progrès, même en orthographe, non en leur faisant lire le cours de langue (personne n'y a jamais songé), mais en en tirant la substance et la méthode de leurs leçons ; on pouvait d'ailleurs cesser de le rendre obligatoire sans le prohiber entièrement. Le P. Girard avait composé en 1821 une *Grammaire de campagne* qui était la simplicité même et poussait les concessions à ce point de mettre la conjugaison patoise à côté de la conjugaison française. Cette grammaire n'en avait pas moins été bannie des écoles. Même proscription en 1832 de la grammaire Chappuis, qui n'était, sous un autre nom, que la reproduction, avec quelques variantes et additions, de la grammaire Girard.

Postérieurement à cette circulaire prohibitive, il en parut, à ce qu'on nous écrit sans en indiquer la date, une seconde d'une teneur quelque peu différente, qui recommandait le cours de langue du P. Girard aux instituteurs, pour leur *usage propre* seulement et non pour les élèves.

Le régime de 1859, c'est une justice à lui rendre, a donné un nouveau développement au système des écoles secondaires créées par le régime radical, en fondant des écoles de ce genre à Bulle, Romont, Estavayer ; on lui doit l'institution des expositions scolaires dans le canton et celle de concours de composition dont nous n'examinons pas en ce moment le mode d'exécution ni les avantages réels. On est encore redevable à ce régime de quelques efforts louables pour améliorer l'enseignement industriel, efforts qui eussent été couronnés

(1) Rey à Villeneuve, Ducotterd à Massonnens, etc.

de plus de succès, si au lieu d'appeler des inconnus *sans concours*, et sur des recommandations *purement officieuses* et parfois trompeuses, on eût fait appel à toutes les forces indigènes et exotiques. A mérite égal, un enfant du pays, Fribourgeois, ou Suisse, doit avoir le pas sur l'étranger. Ce principe, un peu trop oublié dans le canton de Fribourg, est cependant inscrit dans tous les codes scolaires et sera, nous l'espérons, consacré dans la loi prochainement élaborée par le Grand-Conseil, qui ne pourrait l'écartier qu'en se rendant lui-même infidèle au principe proclamé tout à l'heure dans la dernière circulaire de M. Charles : que la justice est aussi nécessaire à la prospérité des nations dans ce monde qu'à leur salut dans l'autre. Qu'on ne parle pas ici d'étroitesse d'esprit. En France, les Suisses ne sont plus admis à l'école polytechnique et ceux de nos compatriotes qui occupent des fonctions dans l'ordre enseignant, ont dû se faire naturaliser pour ne pas être exclus.

(A suivre).

---

### Correspondance jurassienne.

Des bords de la Halle.

Le *Jura* nous apprend que le Grand-Conseil est convoqué pour le 27 de ce mois, à l'effet de discuter le projet d'augmenter le traitement des instituteurs. Mais, nous, régents, nous avons peine à croire à la réussite. Les conservateurs seront opposés par système, les économistes d'accord avec eux et les indifférents aussi. La chose est-elle portée devant le peuple au moyen du *référendum*; ce sera encore pis. Le peuple est en général, encore plus mal disposé que ses représentants. L'idée d'améliorer la position des instituteurs, est cependant bien préférable à celle d'en faire des militaires, ou à la manie de multiplier à l'excès les branches accessoires, ce qui ne peut que nuire à l'essor des branches principales.

---

### Partie pratique.

*De la soustraction par la méthode des compensations.*

Parmi les élèves entrés dans notre école normale depuis son origine, je n'en ai encore eu que deux qui fissent la soustraction d'après la méthode par compensation. J'en conclus que cette méthode n'est encore guère connue, du moins fort peu pratiquée par les instituteurs. Les avantages qu'elle présente sur l'ancienne méthode des emprunts m'engagent à venir l'exposer à ceux de nos collègues qui ne la connaissent pas encore, ou qui ne l'apprécient pas suffisamment. « Des

deux méthodes de soustraction, dit M. Voruz, dans son traité d'arithmétique, nous recommandons surtout aux élèves celle par compensation dont l'emploi nous fournira plus tard le moyen d'abréger considérablement la division. » Eysseric et Gautier, dans leur Arithmétique, ne mentionnent plus la méthode des emprunts. J'ajoute, comme renseignement historique, que cette méthode est connue depuis longtemps en Allemagne et pratiquée dans bien des écoles.

Voici la règle de la méthode par compensation : *Lorsque dans le cours d'une soustraction le chiffre supérieur est plus petit que le chiffre inférieur correspondant, on augmente de 10 le chiffre supérieur, puis on effectue la soustraction, après quoi l'on augmente d'une unité le chiffre inférieur de la colonne suivante.*

Exemple :

$$\begin{array}{r} 2014 \\ - 1323 \\ \hline 681 \end{array}$$

Je soustrais d'abord 3 de 4 et pose le reste 1 sous le trait. Passant à la colonne des dixaines, j'ajoute 10 à la dixaine du nombre supérieur, je soustrais 2 de 11 et pose le reste 8 sous le trait. J'augmente maintenant le chiffre des centaines du nombre inférieur d'une unité, ce qui me donne 4, que je soustrais de 0 augmenté de 10 ou de 10, ce qui me donne 6 pour reste. Enfin, augmentant d'une unité le chiffre des mille du nombre inférieur, je soustrais 2 de 2 ce qui me donne le reste 0.

Ce procédé repose sur le principe que la différence entre deux nombres ne change pas de valeur, quand on augmente ces deux nombres de la même quantité. Dans l'exemple ci-dessus, j'ai ajouté 10 dixaines au chiffre des dixaines du nombre supérieur, puis pour compensation une centaine, valant ces 10 dixaines au nombre inférieur. J'ai ensuite ajouté 10 centaines au chiffre des centaines du nombre supérieur, puis 1 mille, pour compensation, au nombre inférieur. Le nombre supérieur a été ainsi augmenté de 1100 et le nombre inférieur de la même quantité, soit de 1100 unités. La différence, n'a donc pas été altérée par ces adjonctions.

L'avantage de cette méthode pour la soustraction est dans le procédé pratique, simple et toujours le même; toutes les fois qu'il faut ajouter 10 au chiffre supérieur pour pouvoir effectuer la soustraction, on augmente d'une unité le chiffre inférieur de la colonne suivante. L'enfant comprend de suite ce procédé, comme j'ai pu m'en convaincre plusieurs fois. La méthode des emprunts est plus compliquée. Je ne parle pas de l'oubli que l'enfant fait souvent de son emprunt: dans la méthode des compensations, il oublie quelquefois aussi d'ajouter l'unité quand le cas l'exige; mais l'emprunt est compliqué lorsque le chiffre qui devrait faire le prêt est un 0. Il faut quelquefois aller bien loin pour faire son emprunt et cela embrouille les commençants, et quelquefois encore les non-commençants.

Mais si le procédé pratique de la méthode par compensation est plus simple et plus sûr, la théorie est plus difficile à expliquer à l'enfant, attendu qu'elle repose sur un principe et que l'enfant a de la peine à se mouvoir dans les abstractions. Il comprend, par contre, assez facilement l'emprunt, lorsqu'il se fait sur le chiffre voisin, parce que l'emprunt est une opération concrète déjà connue de l'enfant. Mais il ne faut pas se laisser arrêter par cette difficulté, qui n'est insurmontable

qu'avec les jeunes enfants. A l'âge où l'on enseigne la soustraction, on peut se contenter de faire comprendre le procédé pratique, et l'on renvoie la théorie à plus tard. C'est une erreur de croire que tout procédé doive d'abord être expliqué. En général, il vaut mieux montrer d'abord le *comment* qui constitue un premier fait, une base concrète pour le *pourquoi* qui suivra; et quand ce *pourquoi* est trop abstrait pour l'enfant, on le renvoie à un âge plus avancé. Les savants sont aussi obligés d'attendre longtemps, et quelquefois toute leur vie, la réponse à bien des *pourquoi*.

Mais l'avantage de la méthode des compensations est surtout considérable dans la division qu'elle permet d'abréger avec une étonnante facilité.

Voici en quoi consiste cette abréviation : Je suppose que nous avons 287640 à diviser par 476 ; j'obtiens l'opération suivante :

$$287640 : 476 = 604$$

$$\gg 2040$$

$$136$$

Dans la division ci-dessus les produits partiels du diviseur par chacun des chiffres du quotient ne sont pas écrits : on les a soustraits, en opérant, des différents dividendes partiels, et cela de la manière suivante. Après avoir trouvé que 476 est renfermé 6 fois dans le premier dividende partiel 2876, on dit :  $6 \times 6 = 36$ ; 36 soustrait de 36 (on ajoute 30 au chiffre de dessus) reste 0, que l'on écrit sous le 6. On multiplie ensuite 7 par 6 et l'on ajoute 3 dixaines à 42 par compensation des 30 unités ajoutées à 6, ce qui donne 45, puis on ôte 45 de 47 (on ajoute ici 40 à 7). Enfin on fait le produit de 4 par 6 et l'on y ajoute les 4 centaines par compensation des 40 dixaines qu'on avait ajoutées à 7, et l'on effectue mentalement la soustraction.

Le second dividende partiel 204 ne donnant aucun chiffre significatif au quotient, on passe au troisième dividende partiel, et l'on dit 4 fois 6 = 24, 24 ôté de 30 reste 6. 4 fois 7 font 28 et 3 font 31; 31 ôté de 34, reste 3. 4 fois 4 font 16 et 3 font 19; 19 ôté de 20 reste 1.

Les premières divisions que l'on fait ainsi vont un peu difficilement, mais après quelques exercices, elles se font sans aucune difficulté.

D'après la méthode des emprunts on ne saurait abréger les grandes divisions, attendu qu'il faut se rappeler, et les retenues de la multiplication et les emprunts de la soustraction, alternant les unes avec les autres, ce qui surcharge la mémoire et donne lieu à de fréquentes erreurs : ici, la mémoire n'a rien à retenir que le nombre ajouté pour opérer chaque soustraction partielle, nombre que l'on reporte, réduit en dixaines, au produit suivant du chiffre du quotient par le chiffre du diviseur qui doit être multiplié. Il n'y a donc pas de retenues dans la multiplication, chaque produit partiel étant soustrait tout entier. On ne fait qu'ajouter au produit partiel suivant ce qu'il avait fallu ajouter au chiffre de dessus pour soustraire le produit précédent.

Les développements qui précédent pourront paraître un peu difficiles à suivre aux commençants; mais s'ils veulent se donner la peine *d'étudier* la méthode que je recommande ici, ils ne tarderont pas à en saisir le mécanisme facile et rapide.

J. PAROZ.

## Questions d'histoire.

*Rodolphe Broun, bourgmestre de Zurich (1336-60).*

Si la Suisse élevait jamais un temple à ses fondateurs et édifiait une sorte de panthéon national, devrait-elle y placer le nom de Rodolphe Broun ?

Cette question a été résolue par une dame, Mad. Pelletier, à Chênes-Thonex, près Genève, par M le notaire et ancien instituteur Michet au Locle, par M. Rey, professeur au lycée impérial de Chambéry (ancien instituteur primaire dans le canton de Fribourg), qui nous a envoyé encore d'autres solutions et dont nous parlerons prochainement, et enfin par M. Clément Rochat.

Tous sans exception, se sont prononcés pour fermer le panthéon national au célèbre homme d'Etat et bourgmestre, en se fondant sur le caractère égoïste de sa politique et la cruauté de ses actes.

Nous commençons par la solution de M<sup>me</sup> Marie Pelletier, à laquelle revient la première place :

Si la fin justifie les moyens, oui.

C'est à Broun que Zurich dut un gouvernement démocratique ; c'est à Broun qu'elle dut d'entrer dans la Confédération.

Broun est porté en triomphe après la victoire de Roger Manesse à Tättwil et, dit l'histoire, il finit ses jours, tranquille et respecté, comme bourgmestre de Zurich, le 17 septembre 1360.

Mais toutes les fois que la personnalité de Broun se dessine dans l'histoire, une triste pensée vous vient : Pourquoi faut-il devoir un résultat heureux à un aussi indigne instrument ?

Point de cœur, point de grandeur de sentiment, rien que des vues d'ambitieux ; tout se borne à lui, rien au-delà.

Après avoir chassé les constables, il se met à leur place, en se faisant donner le titre de bourgmestre à vie. En 1350, les nobles tués dans les rues de Zurich, restent trois jours sur la voie publique, jusqu'à ce qu'ils soient rendus méconnais-sables, et 37 citoyens qui ont participé à la conjuration sont décapités ou roués devant leurs maisons.

Il incendie Rapperschwyl dont les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, sont chassés de leurs habitations au cœur de l'hiver. Quand il songe à faire admettre Zurich dans la ligue des cantons suisses, c'est au moment du danger, alors qu'il est menacé par l'Autriche.

A Tättwyl, où il aurait pu, où il aurait dû au moins payer de sa personne, il perd la tête et s'enfuit.

Lorsque l'empereur d'Allemagne, Charles IV rend une sentence qui doit être signée et acceptée par les Etats de la Ligue, Broun signe sans hésiter et prétend ensuite, quand le piège est découvert, avoir signé de confiance, sans examen du contenu de l'acte.

Il reçoit une pension de 100 florins et le titre de conseiller intime d'un prince ennemi de la nouvelle confédération.

La patrie Suisse ne doit rien à Rodolphe Broun : ses conceptions ne se sont pas étendues au-delà de Zurich ; de Zurich ? non : pas au-delà de lui-même ! N'est-ce pas avec une arrière-pensée qu'il signe l'acte d'admission, et n'y fait-il pas insérer une clause anti-fédérale ? Nul trait moral, dans la vie de Broun, dont l'histoire fasse mention. Je conclus en disant que Broun n'est pas digne des honneurs du Panthéon national.

(A suivre).

### CHRONIQUE SCOLAIRE.

NEUCHATEL. — La fête des promotions s'est célébrée le 17 avril avec une simplicité qui a paru excessive à plusieurs personnes. Si les oreilles n'ont pas été réjouies par les sons de la musique accoutumée, la partie morale de la fête n'y a rien perdu. M. le pasteur Nagel, l'orateur sacré de la cérémonie a développé d'une manière éloquente et ingénieuse, ce verset du livre des Proverbes : « Garde ton cœur plus que toute autre chose que tu dois garder ; car c'est de lui que procèdent les sources de la vie. » M. Petitpierre, directeur des écoles municipales a tracé ensuite le tableau de la vie scolaire des 34 classes qui composent l'organisme compliqué de la ville de Purry, et a fait ressortir les avantages qui résultaient de la construction du nouveau collège pour la discipline et les études.

— Sur 19 aspirantes et 3 candidats qui ont subi en avril l'examen pour le brevet de capacité dans l'enseignement primaire, 5 aspirantes et 2 aspirants ont obtenu le diplôme de première classe. Tous les autres ont été pourvus du brevet de second degré.

— Le dimanche 4 avril et de nouveau le dimanche suivant, 11, les chœurs d' Athalie (musique de Mendelsohn-Bartholdy) ont été exécutés dans le Temple-du-Bas d'une manière saisissante et grandiose, ainsi qu'une symphonie de Beethoven. L'orchestre de Beau-Rivage avait prêté son concours. M. Kurz dirigeait ce dernier, M. Munzinger le chœur mixte. On a fort admiré la voix grave, noble et majestueuse de Madame Schmidt et la voix pure, pénétrante et suave de M<sup>me</sup> Blum. L'exécution d'œuvres pareilles dans une ville de 10 à 11000 âmes, fait honneur à la population et aux professeurs qui lui donnent le goût de ces jouissances si élevées.

— La première partie de la nouvelle grammaire de M. Ayer écrite pour les écoles primaires est depuis quelque temps en circulation au sein de la Commission intercantonale.

BERNE. M. Boll, ancien directeur de l'école normale de Münchenbuchsee, puis de celle de Hindelbank pour les filles, vient de mourir à l'âge de 68 ans. M. Boll était un homme excellent et d'une simplicité pleine de bonhomie. Il a rendu des services notables à l'éducation publique.

FRIBOURG. Une des plus charmantes publications de ces temps-ci, c'est sans con-

tredit le *Ranz-des-Vaches* édité par M. le professeur Favrat et illustré par M. Gustave Roux. Aussi les trouve-t-on déjà dans presque tous les salons et même dans un grand nombre de modestes demeures où l'on sait apprécier le beau national, *il bello nazionale*, selon l'expression italienne. Nous sera-t-il permis de regretter que tout en plaçant le berceau du Ranz-des-Vaches aux Colombettés dans la Gruyère fribourgeoise, M. Favrat ait cru devoir donner au texte patois une physionomie vaudoise qu'il n'a pas dans l'original ? Ces variantes sans doute ne sont sensibles qu'à l'œil de l'ami de l'idiome roman, et se bornent à un petit nombre de sons et d'expressions ; mais enfin, elles existent et nuisent à la couleur locale complète. Pourquoi ne pas nous donner au lieu de l'argent des Ormonts, l'or pur des *Colombettés* ?

---

— Samedi 17 avril, une intelligence élevée s'est éteinte dans notre ville, en la personne de M. Charles Prince, professeur à l'ancienne Académie de cette ville, au Gymnase littéraire, et juge de la Cour d'appel. Le Canton perd en lui un de ses citoyens les plus dévoués, les plus honorables, et la science philologique, un de ses représentants les plus distingués. Une notice plus détaillée suivra ces quelques lignes, premier hommage rendu sur la tombe d'un homme de bien qui fut aussi un homme de science étendue, solide et profonde.

*Le rédacteur en chef, Alex. DAGUET.*

---

## ANNONCES.

### MISE AU CONCOURS.

Le maître enseignant au progymnase de Neuveville, la langue française, l'histoire et la géographie, ayant demandé et obtenu sa démission pour cause de départ, sa place est mise au concours et les aspirants sont invités à se faire inscrire auprès du président soussigné, jusqu'au 20 mai prochain, en lui adressant *franco* tous certificats et pièces à l'appui de leur candidature.

Le nombre des leçons hebdomadaires est : 23 de français, 6 d'histoire et 6 de géographie, et le traitement de fr. 2,520 par année.

Un examen pourra être exigé.

La durée des vacances est de 8 semaines par année.

L'entrée en fonctions est fixée au 2 août prochain, à moins que le postulant ne puisse commencer de suite.

Neuveville, le 27 avril 1869.

*Le président de la Commission,  
Fréd. IMER, préfet.*

---

La Commission d'éducation de la Chaux-de-Fonds met au concours la place de maître auxiliaire à l'école industrielle des garçons. **Traitemen : 2,500 fr.** *Obligations* : 25 à 30 heures de leçons, ou de surveillance par semaine, y compris dix heures de répétition en salle d'études. Comme le maître nommé devra enseigner le français, on exigera de lui le brevet pour l'enseignement littéraire dans les écoles industrielles du canton. Ce brevet s'obtient soit sur titres, soit à la suite d'examens que la direction de l'éducation publique fait subir aux postulants. Les inscriptions pour cette place et les pièces à l'appui seront reçues chez le soussigné, jusqu'au 25 mai prochain, et l'entrée en fonctions aura lieu le 1<sup>er</sup> août. Un avis ultérieur indiquera aux aspirants, le jour des examens d'état.

Chaux-de-Fonds, 29 avril 1869.

*Au nom de la Commission d'éducation,  
Le président, E. PERROCHET.*

## Avis important.

**Plusieurs personnes de la Suisse et de l'Etranger n'ayant pas acquitté leur abonnement soit de 1868, soit de 1869, nous les avisons qu'à partir du 15 mai nous cesserons de leur envoyer l'EDUCATEUR, si elles ne nous ont pas fait parvenir le montant.**

### Ecole normale du canton de Vaud.

De nouvelles demandes d'admission à l'Ecole normale des élèves-régents ayant été adressées à la direction depuis l'examen du 19 avril, et la place permettant de recevoir encore quelques élèves, un *examen supplémentaire d'admission* aura lieu le *vendredi 7 mai, à 9 heures du matin*, au local de l'Ecole normale des élèves-régents. — Les inscriptions pour cet examen seront reçues par le soussigné jusqu'au 5 mai.

Pour les pièces à produire, voir l'annonce insérée dans la *Feuille des avis officiels*, les 19 et 26 mars et 2 avril.

La direction saisit cette occasion pour faire connaître que le nouveau règlement des Ecoles normales, du 26 janvier 1869, tenant compte de l'augmentation du cycle des études pour les élèves-régents, a élevé les chiffres des subsides accordés par l'Etat. Les maxima, qui étaient de 50, 65 et 80 centimes par jour, suivant les classes, ont été portés à 70, 80, 90 centimes et 1 franc.

Lausanne, le 27 avril 1869.

*Le directeur des Ecoles normales,  
CHAPPUIS-VUICHOUD.*

*Il vient de paraître  
chez LÖERTSCHER et fils, à Vevey.*

**Livre de lecture pour la première année scolaire, par N. Jacob, instituteur au gymnase de Bienne. Troisième édition.** Prix : 50 cent.

« Après avoir examiné avec soin le Livre de lecture pour la première année scolaire de M. Jacob, la conférence des régents de Vevey croit remplir un devoir en appelant l'attention du public, et des instituteurs en particulier, sur cet ouvrage intéressant, dont le besoin se faisait vivement sentir dans la Suisse française. Aux nombreux Manuels de lecture incomplets et sans méthode encore en usage dans les écoles élémentaires, M. Jacob est venu substituer un livre qui répond, mieux que tout autre, aux exigences d'une saine pédagogie. Les exercices dont il est composé sont si bien gradués qu'ils conduiront le jeune élève pas à pas, et de la manière la plus naturelle, à travers toutes les difficultés de la lecture. Ce n'est donc point un simple Abécédaire, mais bien un manuel complet de lecture et d'orthographe pour la première année.

« Nous adressons à l'auteur des remerciements sincères pour son ouvrage, et nous souhaitons qu'il soit accueilli dans notre pays avec toute la faveur qu'il mérite. »

*La Conférence des régents de Vevey.*

**PRIX D'ABONNEMENT :** Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger le port en sus. — **Prix du numéro,** 30 cent. — **PRIX DES ANNONCES :** 20 cent. la ligne ou son espace.

Les lettres et les envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra 2 exemplaires.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal, ainsi que les *annonces*, doivent être adressées à M. Villommet, gérant de l'*EDUCATEUR*, à Neu-ehâtel, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris le *journaux d'échange*, à M. le *professeur Daguet*, à Neuchâtel.